



Commune de CORNIER

ANNEXES SANITAIRES Volet Eaux Usées

Zone d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. en refoulement
- Projet Assainissement collectif

Zone d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Réseau E.P. existant
- Fossé

Divers :

- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Contour PLU (zones U et AU)
- Enveloppe urbaine SDCR CCPR

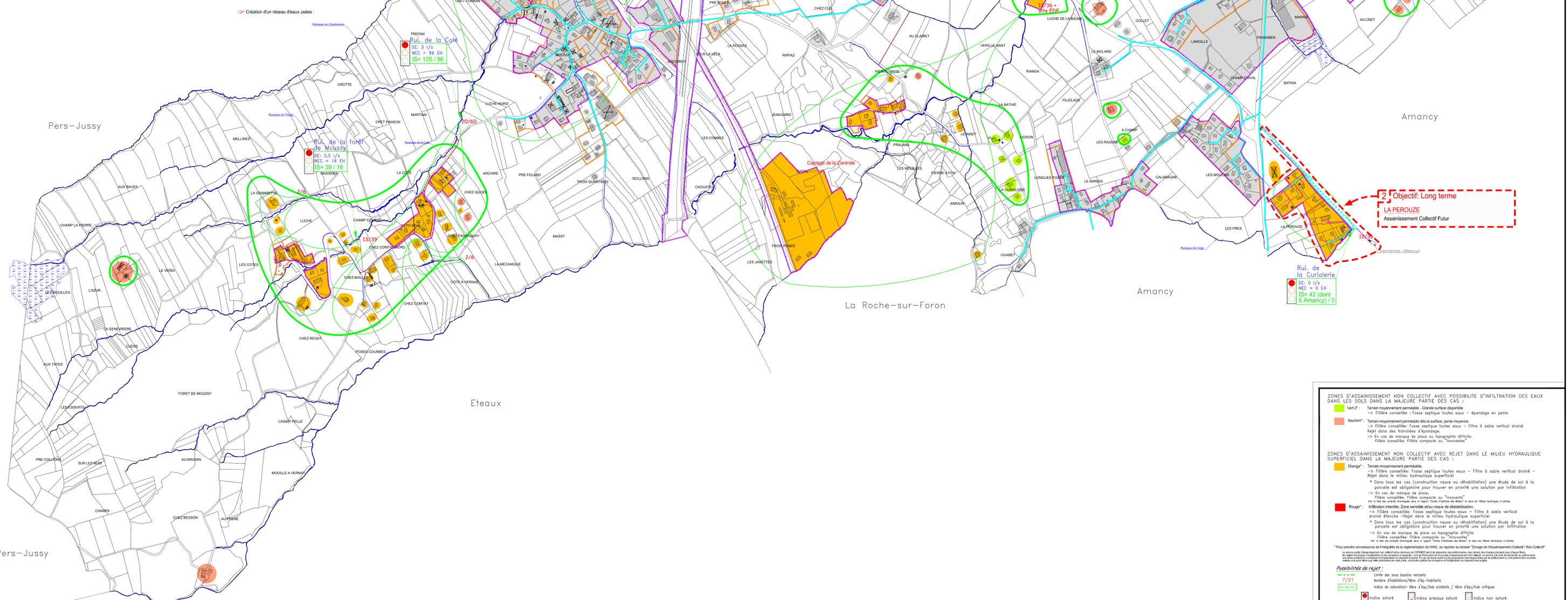
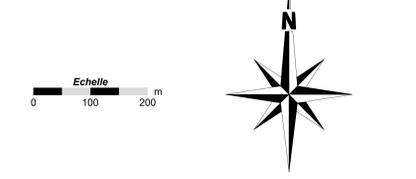
Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24/06/2019 approuvant le PLU de Cornier.

La Maire,

Date : Juin 2019
Echelle : 1/4000
Fichier : AS_EU_Cornier.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOIT INGÉNIEURS CONSEILS
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

« Toute reproduction est interdite sans l'autorisation écrite de NICOIT »



ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Vert :** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Filtré conseillé : Fosse septique toutes eaux - Bâquet dans le milieu hydraulique superficiel
- Saumon :** Terrain moyennement perméable de la surface, pente moyenne.
-> Filtré conseillé : Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé Réjet dans des franchises d'épandage.
-> En cas de manque de place ou topographie difficile : Filtré conseillé : Filtré compacte ou "tonneau"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange :** Terrain moyennement perméable.
-> Filtré conseillé : Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé - Bâquet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
-> En cas de manque de place : Filtré conseillé : Filtré compacte ou "tonneau"
-> En cas de manque de place ou topographie difficile : Filtré conseillé : Filtré compacte ou "tonneau"
- Rouge :** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filtré conseillé : Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé à tronche - Réjet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
-> En cas de manque de place ou topographie difficile : Filtré conseillé : Filtré compacte ou "tonneau"

Possibilités de rejet :

- Vert : Limite des sols basés versants
- Orange : Nombre d'habitations/Nombre d'habitations
- Rouge : Indice de saturation: Nombre d'habitations existants / Nombre d'habitations critiques
- Vert : Rejet autorisé
- Orange : Rejet déconseillé
- Rouge : Rejet possible

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zones de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".